

10 décembre 2025

L'honorable Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

L'honorable Christine Fréchette
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec

Objet : Promouvoir le secteur des biocarburants au Québec

Madame et Monsieur les Ministres,

Nous vous écrivons après avoir reçu la confirmation définitive que le remboursement de la taxe sur le carburant biodiesel a été supprimé dans le budget 2025-2026 du Québec. Bien que nous soyons déçus de perdre cette mesure de soutien, nous souhaitons profiter de cette occasion pour souligner comment le Québec peut aller de l'avant en renforçant son secteur des biocarburants. Il pourrait notamment mettre en place un cadre stable et prévisible qui encourage les investissements, favorise la sécurité et l'indépendance énergétiques du Québec, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

À cet égard, nous tenons à réitérer l'importance du crédit d'impôt pour la production de biocarburants au Québec, qui est essentiel au maintien et à la croissance de la production locale. Nous serions heureux de collaborer avec vous en prévision du budget de 2026 afin d'accroître les débouchés commerciaux et d'améliorer la prévisibilité pour les producteurs locaux, notamment en examinant des outils tels que le mandat sur le carburant aviation durable (SAF) et élargissant le champ d'application du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel (RCFIC) à des secteurs tels que le transport maritime.

Le crédit d'impôt pour la production de biocarburants au Québec demeure indispensable

Le crédit d'impôt pour la production de biodiesel au Québec est un levier fiscal essentiel : il soutient directement les producteurs québécois, renforce les chaînes d'approvisionnement locales et contribue grandement aux objectifs de transition énergétique du Québec. Cette mesure stratégique devrait non seulement être maintenue, mais également élargie afin d'offrir la sécurité à long terme nécessaire pour soutenir les activités existantes et en permettre le développement. La disposition de non-cumul des crédits avec les crédits du RCP doit être retirée de façon permanente. Ceux-ci ne sont pas une mesure de soutien à la production, mais bien une mesure de soutien au marché, autant accessible pour les importations subventionnées des États-Unis que pour les producteurs québécois.

Éliminer le transfert des unités de conformité pour l'essence vers le diesel

La possibilité de convertir les unités de conformité pour l'essence en unités pour le diesel au taux actuel de 0,33 entraîne une distorsion fondamentale du marché des carburants propres au Québec. Cette conversion asymétrique sous-évalue systématiquement les unités de conformité pour le diesel, affaiblit les signaux d'investissement et crée un déséquilibre entre les fournisseurs de carburant.

Cette disposition est unique en Amérique du Nord et va à l'encontre des objectifs fondamentaux d'une politique en matière de carburants propres neutre sur le plan technologique et axée sur la performance. Elle pénalise les filières du diesel, qui sont essentielles à la décarbonation des secteurs où les réductions sont plus difficiles à réaliser, et introduit une incertitude inutile qui freine l'innovation. Cette disposition du Règlement permet aux fournisseurs principaux de créer des unités de conformités dans les régions exclues et dans l'essence super, et de les transférer en unités contre le carburant diésel.

Renforcer le marché des crédits du RCFIC afin d'en garantir la transparence, l'équité et la liquidité

Une norme bien conçue en matière de carburants à faible teneur en carbone est largement reconnue comme l'un des outils les plus rentables pour réduire les émissions de GES liées au transport dans les secteurs où il est difficile de les réduire. Le Québec est bien placé pour faire preuve de leadership en modernisant le RCFIC afin de garantir la transparence, l'équité et la liquidité de son marché des crédits. Le renforcement de la gouvernance et de la conception du marché, notamment grâce à une communication plus claire des prix et des volumes de crédits, à une surveillance améliorée et à des règles cohérentes pour tous les participants, renforcerait la confiance dans le système et consoliderait la réputation du Québec en tant que chef de file nord-américain de la politique climatique.

Élargir le cadre des carburants propres à d'autres secteurs et à d'autres régions

Alors que l'industrie des carburants s'oriente vers des solutions plus propres pour le transport aérien, maritime, ferroviaire et hors route, le Québec a l'occasion de devenir un chef de file mondial en modernisant le RCFIC afin d'y inclure ces secteurs où les réductions sont plus difficiles à réaliser. Ces secteurs sont actuellement exclus en vertu du paragraphe 1 des articles 5 et 6 du Règlement, bien qu'ils comptent parmi les plus émetteurs et les plus difficiles à décarboner. Il s'agit d'une lacune importante dans la stratégie du Québec en matière de carburants propres. La structure flexible et adaptée au marché du Québec impose l'obligation de conformité aux fournisseurs de carburant plutôt qu'aux utilisateurs finaux, ce qui permet de multiples façons de se conformer. Cette flexibilité constitue un atout et peut désormais être exploitée pour graduellement élargir le

champ d'application du Règlement, tout en préservant le choix des utilisateurs finaux. Il serait aussi bénéfique d'étendre la portée du Règlement aux régions 01 (Bas-St-Laurent), 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean), 09 (Côte-Nord) et 11 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

Merci

L'Association Biocarburants avancés Canada remercie vivement votre personnel et vos responsables pour leur ouverture et leur disponibilité lors des discussions sur ces importantes recommandations. Nous restons à votre disposition pour approfondir ce travail, affiner ces approches et veiller à ce que le Québec renforce sa position de chef de file compétitif, sûr et tourné vers l'avenir dans le domaine des carburants propres et à faible teneur en carbone.

Cordialement,



Colleen Lamothe
Vice-présidente
Association Biocarburants avancés Canada

À propos de l'Association Biocarburants avancés Canada

L'Association Biocarburants avancés Canada est la voix de l'industrie nationale des producteurs, distributeurs et fournisseurs de technologies de remplacement des carburants fossiles par des carburants non fossiles, à faible teneur en carbone et durables pour l'essence, le diesel et les carburéacteurs. Les membres de l'Association Biocarburants avancés Canada produisent un portefeuille de carburants propres liquides, des matières premières durables et des produits intermédiaires. Les membres produisent et consomment également des produits gazeux à faible teneur en carbone, tels que le gaz naturel renouvelable (GNR) et l'hydrogène à faible teneur en carbone, et s'intéressent aux technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. Nos membres exploitent plus de 45 milliards de litres de capacité de production de carburants à faible teneur en carbone à l'échelle mondiale et sont d'importants fournisseurs de carburants renouvelables et à faible teneur en carbone au Canada et dans le monde.